

SAGE Marque-Deûle

Commission Thématique n°4 : Développement durable des usages de l'eau

Réunion n°1

Mercredi 14 septembre 2011, 18h00, Mairie de Fouquières-lez-Lens,

Le mercredi 14 septembre 2011 à 18h00, se sont réunis les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle inscrits à la Commission thématique n°4 « Développement durable des usages de l'eau » sur la convocation qui leur a été adressée le 1^{er} septembre 2011 par la commune de Fouquières-lez-Lens. Cette réunion est la première concernant la Commission thématique n°4.

Etaient présents :

Membres de la CLE :

- M. BOUCHEZ Michel – Président de la Commission thématique n°4 : Développement durable des usages de l'eau
- M. FERTELLE Jean-Jacques – Vice-président de la Fédération Départementale de Pêche du Nord
- Mme AUBERT Géraldine – Représentante de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP)

Non membres de la CLE :

- M. BUSY Florian et Mlle MALTA-BEY Victoire – Animateurs du SAGE Marque-Deûle

Etaient excusés :

- Mme DUHEM Désirée – Conseillère Communautaire de Lille Métropole Communauté urbaine
- Monsieur MATHON Bernard – représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Etaient absents :

- Monsieur KACZMAREK Freddy - Représentant de l'Association des Communes Minières
 - Monsieur LHERBIER Alain - Conseiller Communautaire de Lille Métropole
 - Madame SPLINGARD Régine – représentante du Comité Régional de Tourisme
 - Monsieur MOREL Marcel – représentant de la Fédération Française de Canoë Kayak, Comité Régional Nord – Pas-de-Calais
 - Monsieur Christophe GUICHARD – représentant des Ports de Lille
 - Monsieur MANTEL Dominique – représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
 - Monsieur CARON Sylvain – représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais
 - Monsieur DEFRESNES Jean-Pierre – Directeur Régional des Voies Navigables de France
-

Ordre du jour :

1. Tour de table de présentation des participants
 2. Présentation de la démarche du SAGE Marque-Deûle
 3. Contexte et enjeux de la Commission thématique « Développement durable des usages de l'eau »
 4. Composition de la Commission thématique « Développement durable des usages de l'eau »
 5. Phases à venir du SAGE : calendrier prévisionnel et études
 6. Organisation des futures réunions
 7. Tour de table : remarques et avis sur l'organisation proposée
 8. Discussion libre
-

Introduction de la réunion

M. BOUCHEZ, Président de la Commission thématique « Développement durable des usages de l'eau » souhaite la bienvenue aux membres de la CLE.

M. BUSY présente le déroulement de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

1. Tour de table de présentation des participants

Un tour de table est effectué afin que chaque participant membre de la CLE se présente et indique ses attentes vis-à-vis de cette Commission.

2. Présentation de la démarche du SAGE Marque-Deûle

M. BUSY présente succinctement les grandes étapes obligatoires de l'élaboration d'un SAGE : l'état initial, le diagnostic, les tendances et scénarii, la consultation, la modification du SAGE et l'adoption.

M. BUSY présente le rapport entre les membres internes et externes à la CLE avec les Commissions thématiques. Il en existe 4 :

- « Gestion de la Ressource » présidée par M. CACHEUX (Lille Métropole) ;
- « Reconquête et mise en valeur des milieux naturels » présidée par M. GRIMONPREZ (Lille Métropole) ;
- « Prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques » présidée par M. STASZEWSKI (Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin) ;
- « Développement durable des usages de l'eau » présidée par M. BOUCHEZ (Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin).

3. Contexte et enjeux de la Commission thématique « Développement durable des usages de l'eau

Contexte

M. BUSY présente des cartes exposant les différents aspects de l'usage de l'eau :

- le transport fluvial ;
- la navigation marchande ;
- la navigation de plaisance et de tourisme ;
- les loisirs nautiques et sportifs ;
- la pêche.

Le transport fluvial

Le territoire du SAGE Marque-Deûle est maillé de cours d'eau canalisés permettant la navigation marchande et de plaisance. Ce réseau dessert les grands réseaux du Nord de l'Europe. Les navigants peuvent aller vers Rotterdam via la Lys, vers Bruxelles via le Canal de Roubaix, vers Bruxelles, Namur et Liège via la Deûle et vers Dunkerque via le Canal d'Aire à la Bassée. La voie d'eau se développe sur le territoire avec la réouverture à la navigation du Canal de Roubaix depuis juin 2011 ainsi que le projet de création du Canal Seine-Nord. L'objectif d'aboutissement du Canal Seine-Nord est 2017. Le canal sera long de 106 km et représente un facteur de développement du transport fluvial dans l'axe Nord-Sud

avec une prévision de trafic quadruplé à destination du Nord de la France. Ce projet est accompagné du développement de quatre plates-formes d'activité portuaire et 5 installations dédiées à la plaisance.

Navigation marchande

Le réseau fluvial du territoire du SAGE comprend un important réseau à grand gabarit, en concurrence directe avec les infrastructures routières (1 convoi fluvial de 3 000 T équivaut à 150 camions). Cette concurrence permet de réduire les nuisances sonores, les risques d'accidents routiers ainsi que l'émission de pollution. Environ 3 millions de tonnes de marchandises transitent sur le territoire du SAGE, notamment via les canaux à grand gabarit que sont la Deûle et le Canal d'Aire à la Bassée pouvant accueillir des bateaux de 1 500 à 3 200 T et la Lys pouvant accueillir des bateaux de 100 à 1 500 T. Le Canal de Lens et le Canal de Roubaix, quand à eux, sont catégorisés en tant que canaux à petit gabarit, ou gabarit freycinet (250 à 400 T).

Le territoire comprend également la 3^{ème} infrastructure portuaire intérieure de France, « Ports de Lille », après Paris et Strasbourg.

M. BUSY précise que l'un des objectifs de cette Commission est de proposer des solutions favorisant le transport fluvial.

Navigation de plaisance et de tourisme

Le territoire du SAGE est très fréquenté par les plaisanciers car entre 300 et 500 passages annuels sont recensés avec une fréquentation cosmopolite et transfrontalière. Une forte présence de français est observée, suivie de près par des belges, des néerlandais, des anglais et des allemands.

Une forte présence de services aux plaisanciers est à noter car la moitié des ports de plaisance régionaux sont situés sur le territoire du SAGE. Il existe 5 haltes nautiques et des parcours touristiques développés par Voies Navigables de France en lien avec la voie d'eau.

M. FERTELLE regrette de voir que le secteur de Roubaix reste étranger à ce genre de service. M. BUSY, en réponse à cette remarque, présente le projet de réouverture à la navigation du Canal de Roubaix aux membres de la CLE. Ce linéaire a été transféré de façon expérimentale à Lille Métropole pour une durée de 3 ans depuis le 15 novembre 2010. La navigation est de nouveau possible depuis juin 2011. Aucune descente de bateaux n'est présente sur le secteur car pendant la période d'expérimentation, Lille Métropole ne souhaite pas investir sur le secteur.

M. BOUCHEZ souhaite savoir pour qui travaillent les éclusiers. M. BUSY précise que Lille Métropole a confié la gestion du canal au Syndicat Mixte Espace Naturel Lille Métropole (ENLM) via un contrat dit de quasi-régie. Les éclusiers sont donc employés de l'ENLM, et le contrat est rémunéré par Lille Métropole.

M. BOUCHEZ s'interroge sur l'établissement gestionnaire des ponts. M. BUSY indique que les ponts appartenaient soit à Lille Métropole, soit au Conseil Général du Nord. Les ponts appartenant au Conseil Général du Nord ont été mis à la disposition de Lille Métropole via une convention afin de faciliter la gestion globale des infrastructures. La maintenance est donc assurée par Lille Métropole.

M. FERTELLE note que le canal devient un lieu touristique intéressant sur le territoire. Les communes concernées s'intéressent de plus en plus à cette voie d'eau afin d'y développer l'aspect touristique. Il présente sa fonction en tant que représentation de la Fédération du Nord pour la pêche où il est chargé de former les gardes-pêche et de mettre en place une garde fédérale. Il présente également sa fonction en tant que président de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du secteur Roubaix-Tourcoing, située au bord du canal de Roubaix. Il existe également des associations satellites qui dépendent de l'AAPPMA.

M. BOUCHEZ informe les membres de la CLE que le canal de Lens est également navigable par les plaisanciers et en partie par la flotte marchande. Un secteur du canal n'a qu'une profondeur d'eau de 80cm et ne permet donc pas le passage de bateaux ayant un tirant d'eau important. Le canal a été couvert en partie par l'A21, sort auquel le canal de Roubaix a échappé grâce à la mobilisation active des habitants riverains et des associations. Compte-tenu de l'absence d'association de pêche, d'une faible biodiversité et d'une pollution importante des eaux, le Canal de Lens a donc été couvert.

M. BUSY rapporte que lors de la Commission thématique n°2 : « Reconquête et mise en valeur des milieux naturels », présidée par M. GRIMONPREZ, l'aspect qualité de l'eau a été abordé avec le patrimoine sédimentaire pollué sur le territoire du SAGE.

M. FERTELLE souhaite savoir si un projet est en cours sur la partie envasée du Canal de Lens. M. BOUCHEZ répond que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se penche sur la question. M. FERTELLE pense que l'une des raisons pour laquelle le Canal de Roubaix n'a pas été comblé est que le canal relie la Deûle à l'Escaut et présente donc un fort intérêt pour le passage des bateaux. M. BOUCHEZ précise que l'un des avantages du secteur de Lens est la présence du Louvre. Avec une communication importante et une réhabilitation du cul-de-sac qu'est le Canal de Lens, il serait envisageable de mettre en place un circuit d'accès au musée via la voie d'eau. Il ajoute que dans ce but, le secteur de Loison pourrait accueillir des plaisanciers sous une forme à définir (halte, port...).

Les loisirs nautiques et sportifs

Les loisirs nautiques et sportifs présents sur le territoire du SAGE sont essentiellement représentés par l'activité du canoë – kayak. Il existe plus de 400 adhérents sur le territoire au sein des 9 clubs affiliés à la Fédération Française. Ces clubs mettent en œuvre un volet sportif, un volet touristique et naturaliste ainsi qu'un volet d'insertion sociale.

M. BOUCHEZ souligne que ces clubs ont une action forte auprès des enfants, en particulier les scolaires.

M. BUSY précise que les clubs s'engagent à encadrer les utilisateurs des canoës et des kayaks et répondent à des normes de sécurité plus importantes que les loueurs de canoës.

M. BOUCHEZ indique qu'il existe également des canoë-kayakistes indépendants qu'il faudrait inclure dans la Commission thématique.

M. BUSY remarque que les clubs rencontrent des difficultés à baliser des parcours touristiques de leur propre initiative afin de développer cet aspect localement. Ils souhaiteraient notamment baliser les bras non utilisés par la navigation à grand gabarit en y intégrant des sentiers de promenade.

La pêche

Les Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ont transmis le nombre d'adhérents sur le territoire du SAGE qui s'élève à 7 659 adhérents au sein de 14 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Les Fédérations rétrocèdent et partagent les lots de pêche pour six AAPPMA (domaine public). Les 8 autres AAPPMA gèrent et exploitent le droit de pêche sur des plans d'eau particuliers (domaine privé).

Il existe un grand nombre de pêcheurs sur le territoire. L'on peut également noter des activités naturalistes, des plans de gestion différenciés, des projets d'insertion et de sensibilisation au-delà de l'activité sportive qu'est la pêche.

M. FERTELLE souhaiterait que l'on identifie également le nombre d'écoles de pêche sur le territoire, outil important pour sensibiliser les écoliers à la biodiversité rivulaire. Il pense que le nom de « Syndicat des Pêcheurs » ne s'applique plus à l'AAPPMA dont il est le Président car leur palette d'activité est beaucoup plus large que la pêche uniquement.

M. BOUCHEZ souhaite que l'on prenne connaissance de tous les plans d'eau communaux ou particuliers qui sont utilisés par les indépendants pour l'activité de la pêche afin d'avoir une vraie lisibilité.

M. FERTELLE constate que la Loi sur l'Eau n'est pas très claire concernant la classification des étangs en eaux closes ou en eaux libres. Il expose un exemple à Don. Il existe des étangs en bordure de la Deûle appartenant à VNF qui sont loués à la Fédération mais gérés par une association en tant que domaine privé alors que nous nous trouvons en domaine public. Les eaux d'un étang entièrement clos ayant uniquement un rejet vers le domaine public sont considérées dès lors comme des eaux libres. La Loi Pêche s'applique alors et une AAPPMA doit gérer ce secteur.

M. BUSY répond que Lille Métropole, en tant que structure porteuse du SAGE demandera au bureau d'études missionné pour l'état des lieux et le diagnostic de prendre en compte ces aspects. Il conviendra également de se renseigner auprès du syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole, des Fédérations de Pêche et des communes.

Enjeux

M. BUSY énumère les premiers enjeux identifiés dans le cadre de la Commission thématique « Développement durable des usages de l'eau » :

- le développement du transport fluvial ;
- le développement de la navigation de plaisance et du tourisme autour de l'eau ;
- le développement des activités sportives et de loisirs.

Il précise que les participants sont libres d'apporter leurs idées et leurs propositions concernant des enjeux supplémentaires à faire émerger.

M. FERTELLE demande si les différentes Commissions thématiques vont se croiser afin d'avoir une vision globale des enjeux présents sur le territoire du SAGE. M. BUSY répond que lorsque le point aura été fait au sein de chaque Commission, Lille Métropole mettra en place, à l'aide du bureau d'études, des commissions géographiques, plus locales, afin

d'apporter une lisibilité territoriale plus transversale. M. BOUCHEZ remarque que deux départements sont concernés par le SAGE, le Nord et le Pas-de-Calais. Il est donc intéressant de développer les Commissions géographiques afin de mettre en œuvre des solutions communes malgré les politiques départementales différentes.

Mme AUBERT souhaite que l'on intègre également les conflits d'usages liés à l'eau dans la Commission thématique n°4. Les participants valident ce principe et souhaitent que chaque usager y trouve son compte.

M. FERTELLE signale que bien souvent les pêcheurs sont peu sollicités dans ce genre d'échanges, malgré le fait que ce soient les seuls à payer leur droit d'usage de la voie d'eau. Les projets sur le territoire manquent de réflexion, d'ouverture et de compromis afin que chaque usager soit pris en compte. Il expose un exemple sur le Canal de Roubaix : des barrières ont été mises en place afin d'éviter la circulation d'engins sur le chemin de halage pour des raisons de sécurité, mais l'accès aux zones fréquentées par les pêcheurs est de ce fait rendu difficile. Le matériel étant imposant et lourd, M. FERTELLE souhaiterait que les clés des barrières soient confiées aux gardes de l'AAPPMA qui ouvriraient les barrières au besoin afin que les pêcheurs emmènent leur matériel en voiture au lieu souhaité. Les gardes refermeraient les barrières derrière le pêcheur qui ira se garer un peu plus loin pour ne gêner en rien la circulation des usagers sur le chemin. De plus, les barrières ne sont pas très efficaces car des engins motorisés, comme des quads, passent néanmoins et génèrent des problèmes de sécurité pour les usagers.

M. BUSY remarque que l'avantage du SAGE est de réunir tous les usagers afin de discuter des problèmes rencontrés et de trouver les solutions pour y remédier.

4. Composition de la Commission thématique n°2 : Re conquête et mise en valeur des milieux naturels

M. BUSY fait état des inscriptions à la Commission thématique n°4 suite à un questionnaire envoyé aux membres de la CLE. 11 membres de la CLE se sont inscrits à la Commission thématique « Développement durable des usages de l'eau » :

- M. LHERBIER représentant de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- M. KACZMAREK représentant de l'Association des Communes Minières
- M. MOREL représentant de la Fédération Française de Canoë-Kayak
- M. FERTELLE représentant des Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- M. GUICHARD représentant des Ports de Lille
- Comité régional de tourisme
- Direction Départementale des Territoire et de la Mer du Nord
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais
- Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais
- Voies Navigables de France

Mme DUHEM, représentante de Lille Métropole, a démissionné de ses fonctions. Elle ne représentera donc plus Lille Métropole au sein de la CLE. Une délibération modificative de Lille Métropole désignera son successeur.

4 partenaires extérieurs souhaitent s'inscrire par demande directe :

- Techniciens de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Roubaix (AAPPMA)
- Techniciens des Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Syndicat Mixte de l'Espace Naturel Lille Métropole
- Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial de Lille Métropole

Lille Métropole propose l'inscription des partenaires suivants :

- Associations de loisirs sur et autour de l'eau
- Offices de tourisme
- Services « tourisme/loisirs » des Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais
- Service « tourisme/loisirs » du Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais
- Représentants des EPCI et collectivités locales

M. FERTELLE souhaiterait que l'on sollicite l'ensemble des AAPPMA du territoire du SAGE afin d'avoir des échanges sur la totalité des territoires gérés par les associations de pêche à la ligne. Un courrier-type sera envoyé par le Président de la CLE afin de solliciter les membres extérieurs de la CLE suite aux dernières propositions faites lors de la 4^{ème} Commission thématique.

M. BOUCHEZ soumet l'inscription du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial Lens-Liévin et Hénin-Carvin.

Mme AUBERT suggère d'inscrire les associations d'environnement locales, mais M. BUSY note que les membres de la CLE appartenant à ce type d'associations n'ont pas souhaité s'inscrire à cette Commission.

Les membres de la CLE peuvent également proposer la participation de partenaires extérieurs auprès des animateurs du SAGE par courrier (LMCU, 1 rue du Ballon BP 749, 59034 Lille cedex ou par mail : fbusy@lillemetropole.fr ou vmaltabey@lillemetropole.fr).

5. Phases à venir du SAGE

Une étude d'état des lieux (état initial et diagnostic global) sera lancée prochainement. A la suite de la procédure de marché public, un titulaire sera désigné et celui-ci sera présenté à la CLE lors d'une commission plénière fin 2011.

La phase d'état initial de l'étude d'état des lieux se composera de :

- Synthèse des connaissances déjà disponibles : expertise globale, critique et recensement des éléments à préciser ;
- Présentation des travaux à la CLE et dans les Commissions thématiques ;
- Emergence des études spécifiques complémentaires sur préconisation des Commissions thématiques.

Les rendus attendus sont un rapport exhaustif d'état initial de la problématique « eau », une synthèse du rapport, un atlas cartographique et une base de données SIG.

La phase de diagnostic se composera de :

- Définition des forces/faiblesses/opportunités/menaces limitant ou facilitant chaque thématique ;
- Permettre aux acteurs du SAGE de définir et de hiérarchiser les enjeux sur le territoire ;
- Animer la concertation au sein de la CLE et les Commissions thématiques afin de partager le diagnostic ;
- Préfigurer les scénarii à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux.

Les rendus attendus sont un rapport de diagnostic, une synthèse et un atlas cartographique des enjeux.

6. Organisation des futures réunions

Suite à la procédure de commande publique, une CLE sera organisée fin novembre/début décembre afin de présenter le titulaire de l'étude ainsi que les éléments de communication du SAGE.

Fin 2011 ou début 2012 la Commission thématique « Développement durable des usages de l'eau » se réunira afin de prendre connaissance des méthodes de travail dédiées à la thématique.

Le rendu à mi-parcours de la phase « état initial » sera présenté le premier trimestre 2012 auprès des Commissions thématiques et de la CLE.

7. Tour de table : remarques et avis sur l'organisation proposée

Aucune remarque n'est apportée.

8. Discussion libre

Aucune remarque complémentaire n'est apportée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Pièce jointe au présent compte rendu :

- PJ 1 : Présentation powerpoint de la réunion